Vitry-le-François

Le 1er octobre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance du
04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 04 juin 2026 à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire, suite à la convocation faite le 29 mai 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

LE CONSEIL,

↳ **DÉSIGNE** Monsieur Julien GONTHIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, MM. BLONDEAU, LEVASSEUR, Mme BLOND, M. BOURA, Mme GUÉRINOT, M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mmes MOREAU, BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR, Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18H05), VILARD, ROCH, Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT.

Absents excusés : Mme OFLAZOGLU, MM. VIGNEAU, SABOURDY.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à M. BOURA ;
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ M. SABOURDY donne pouvoir à Mme BLOND.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que les séances sont désormais filmées, diffusés en direct sur la page Facebook de la Ville de Vitry-le-François.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026	
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
1	Société SPL-Xdemat – Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social du 30 juin 2025	**S. GUÉRINOT**
	FINANCES	
2	Budget principal – Compte Financier Unique 2025 – Vote	**M. BIARD**
3	Subventions 2026 aux associations, clubs sportifs et organismes divers	**J. GONTHIER**
4	Demande de subvention – ADEME 2026 – Accompagnement des collectivités par un conseiller dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)	**F. LEVASSEUR**
5	Demandes de subventions pour la maison de santé pluridisciplinaire du Hamois	**É. BLOND**
6	Demande de subvention auprès de l'État pour la Dotation Politique de la ville 2026	**S. HAYANE**
	PERSONNEL MUNICIPAL	
7	Création d'un emploi permanent et actualisation de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS)	**L. MUNSTER**
	AFFAIRES CULTURELLES	
8	École municipale de musique – Tarifs 2026-2027	**J. BOURA**
	SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	
9	Convention de partenariat avec un club sportif de haut niveau	**J. GONTHIER**
	POLITIQUE DE LA VILLE	
10	Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la politique de la ville	**S. HAYANE**
	MARCHÉS PUBLICS	
11	Convention de mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accord-cadre à conclure par l'U.G.A.P.	**B. GRANDHOMME**
12	Création d'un groupement de commandes pour les missions de coordination sécurité et protection santé – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes	**JP. BLONDEAU**
13	Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en carburants et services associés – Lancement d'une consultation et autorisation donnée au Maire de signer les contrats	**J. Ph JOURNAUX**

LE CONSEIL,
↳ **ADOPTE** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Arrivée de M. Triolet à 18h05.

Délibération n°1 : Administration générale - Société SPL-XDEMAT - Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social du 30 juin 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

↳ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Délibération n°2 : Finances - Budget principal - Compte financier unique 2025 - vote

M. ROCH : « Je remercie tous les services qui ont travaillé pour réaliser ce document budgétaire qui n'est pas une mince affaire. Nous avons en présentation aujourd'hui le compte financier unique (CFU) anciennement compte administratif qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice écoulé. Le CFU 2025 renvoie l'image d'une gestion rigoureuse, d'une maîtrise des dépenses et d'une capacité d'investissement maintenue malgré le retard des subventions, cela aura été un budget qui valorise la bonne gestion mais qui expose aussi certaines fragilités structurelles.
L'année 2025 se clôture sur un excédent global de 2.390.000,00 € qui résulte d'un excédent de fonctionnement de 3.270.000,00 € et d'un déficit d'investissement de 887.000,00 €, principalement dû au retard des versements des subventions de l'Etat. Malgré ces retards, la situation financière de la ville reste solide. Les dépenses d'investissement atteignent près de 6 millions d'€, plus de 30 millions pendant le mandat dont 4.320.000,00 € d'équipements avec un taux de réalisation de 63 %. Ces investissements ont permis d'avancer sur plusieurs projets structurants pour la Ville : le Faubourg Léon Bourgeois, la rénovation des services techniques municipaux, le pumptrack et le parc Léo Lagrange. Les recettes d'investissement sont en fortes baisses, 2.270.000,00 €, en raison de l'absence d'acompte de l'ANRU et des retards importants sur des subventions comme la DETR et la DSIL. Nous enregistrons toutefois 660.000,00 € de FCTVA dû aux travaux, 125.000,00 € d'emprunts nouveaux et 436.000,00 € de cessions immobilières. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17.900.000,00 € avec une bonne maîtrise des charges, les charges générales diminuent de 3,5 %, grâce notamment aux économies d'énergie, au passage au led. Au passage, il remercie le travail effectué par les services sur les économies d'énergie et l'intracting.

Les charges financières baissent de 14,75 %, les charges de personnel augmentent de 3,56% sous l'effet d'une contribution obligatoire de la contribution économique territoriale. Les recettes de fonctionnement progressent à 18.350.000,00 € portées par une hausse des dotations de l'Etat de 4,69 %, notamment la DPV et de la DSU, des produits exceptionnels liés aux ventes immobilières. La fiscalité directe en revanche recule de 3,3 % en raison de l'abattement de la Fauvarge qui aura une importance dans les prochaines délibérations et de la baisse de la DMTO.
Trois éléments qui méritent notre attention particulière, la dépendance aux subventions de l'Etat, dont les retards fragilisent la trésorerie d'investissement, la hausse structurelle des charges de personnel et la baisse de la fiscalité directe.
En conclusion, l'exercice 2025 confirme une gestion rigoureuse de l'équipe dont j'ai eu l'honneur d'appartenir, un excédent solide et une capacité d'investissement cohérent avec le projet de mandat maintenu malgré les retards de subvention. La Ville doit poursuivre sa trajectoire de maîtrise financière, elle doit maîtriser ses dépenses malgré l'inflation tout en engageant des projets structurants pour le territoire. La Ville doit continuer ses efforts afin de valoriser ses services publics, en formation, en maîtrise de l'énergie, en équipement. La Ville doit continuer son soutien au CCAS et aux quartiers prioritaires, il en va du vivre ensemble. Enfin la stabilité financière doit être abordée sérieusement malgré un contexte national difficile. »

M. le Maire : « On est une collectivité dont la part des dotations de l'Etat constitue une part importante de nos recettes de fonctionnement ; il l'a dit sur les bancs de l'opposition pendant 6 ans. Et ces subventions de l'Etat ont tendance à baisser, le phénomène 2025 est uniquement lié à la dotation politique de la ville, l'inquiétude qu'il a déjà rappelé sur la politique de la ville, c'est l'érosion démographique. Il ne faut pas que notre collectivité passe sous le seuil des 10.000 habitants pour ne pas que l'on ne puisse plus recevoir ces dotations. Mais ce que l'on constate or DPV c'est que les dotations de l'Etat baissent, ça c'est un fait.
Sur la hausse des charges du personnel, ce n'est pas uniquement la faute de l'Etat, si on reprend les chiffres pour être très précis et si on les reprend depuis 2020, parce que c'est intéressant de voir l'évolution de 2020 jusqu'à la fin du mandat précédent. En 2020 ces charges de personnel étaient à 6,4 millions d'€, elles sont en 2025 à 7,4 millions d'€ soit une augmentation de 14,56 % pour être précis, sur ces exercices entre 2020 et 2025 et ces hausses ne sont pas uniquement dues aux décisions de l'Etat sur la CNRACL et d'autres et doivent nous inquiéter. En tous cas elles sont sources de vigilance pour ma majorité et en plus pour être tout à fait précis, si on retire des produits exceptionnels en 2025, on voit que les recettes de fonctionnement dites de gestion courante, ne sont pas si élevées que cela par rapport à celle de 2024 et surtout si on neutralise l'effet DPV, en fait elles baissent par rapport au compte administratif 2024. Si on ajoute à cela la baisse de la fiscalité directe, c'est cet effet ciseau qui est la baisse de nos recettes de fonctionnement et une hausse des dépenses. Donc il faut maintenant avoir une gestion très rigoureuse et notamment pour éviter de subir cette hausse des dépenses de fonctionnement alors qu'en face on aura une baisse des dites dépenses de fonctionnement, c'est la ligne de route que l'on s'est fixée pour les années qui arrivent devant nous »

M. ROCH : « Effectivement il y a l'augmentation de la masse salariale, mais cette augmentation il faut savoir quand même que les fonctionnaires de catégorie C, il faut qu'ils attendent le 7ème échelon pour être payé au SMIC, vous voyez la difficulté ? Donc la maîtrise de la masse salariale c'est très compliqué, on subit effectivement les décisions de l'Etat mais il y aussi les besoins de recrutement et si on ne met pas le salaire en adéquation avec nos besoins, on ne trouvera pas de personnel, donc il y a une réelle question à se poser sur les indemnités de nos salariés. Ensuite vous dîtes cet effet ciseau, oui, mais il y a un effet transitoire, il y a aussi la reconstruction qui permettra de récupérer de la puissance fiscale, c'est ça qu'il faut voir, il y a tout cet effet-là mais attention, cette maitrise salariale, à moins de dire que l'on veut moins de personnel, on limite le nombre de personnel et on ne les paye plus, ou on garde le personnel et faut le payer plus cher aussi, alors attention. »

M. le Maire : « Sans alourdir le débat outre mesure, ce que vous dîtes c'est compliqué, effectivement c'est compliqué, mais ce n'est pas impossible. Et il faut surtout que collectivement on puisse nous, faire les choix pour ne pas qu'ils nous soient imposés demain, parce qu'il est important de ne pas subir et d'avoir en la matière une politique volontariste. Vous parliez des reconstructions, non, les reconstructions malheureusement n'entraineront pas, parce que, attention, les exonérations c'est sur des dizaines d'années, donc l'effet ne se voit pas immédiatement, loin de là, au contraire, parce qu'il abaisse en fait l'assiette et donc le produit de ces impôts, et donc la question du chapitre 12 sera vraiment un point de vigilance et pas uniquement sur des salariés mais des fonctionnaires et pas uniquement sur les catégories C mais sur l'ensemble des catégories de notre personnel sans entraver bien évidemment la qualité du service public. Mais une ville qui ne connait plus que 11.000 habitants par rapport au nombre d'habitants qu'elle a pu connaitre avant, nécessite une réflexion sur son taux d'encadrement et sur l'évolution de ses charges de personnel du chapitre 12, c'est une évidence. »

M. ROCH dit qu'il apprécie que la présence de l'opposition soit acceptée à la commission des finances mais le regret qu'il a, c'est que l'on avait entendu que vous alliez donner la présidence de la commission des finances à l'opposition. Mais on prend acte que ce soit M. BIARD qui a été élu et que l'on soit présent et que l'on a eu un débat constructif et que l'on puisse aussi intervenir comme vous vous étiez engagé lors de cette commission sur les choix à faire à l'avenir.

M. le Maire le remercie de souligner ce point et il indique que c'est collectivement que l'on arrivera à faire ces choix, toujours dans le sens de l'intérêt général et de notre ville.

M. SIMONNOT : « Comme vous le dites l'État fait défaut notamment sur les subventions pour la ville, et aujourd'hui la Ville doit faire attention à ce qu'elle dépense et il faut regarder ligne par ligne. Là aujourd'hui on a le budget mais on n'a pas ligne par ligne, la seule façon d'avoir ligne par ligne c'est d'avoir accès au Grand Livre, vous m'avez donné accès au Grand Livre mais j'ai des questions qui sont peut-être anecdotiques. Si on regarde ligne par ligne, on peut faire des économies dans notre mairie. Notamment j'ai des questions sur un véhicule c'est le véhicule fonction de notre ancien maire, qui était une Peugeot 408, mise à disposition pour notre ancien maire pour un montant mensuel de 913,00 €/mois soit presque 11.000,00 €/an. Pouvez-vous également me préciser si ce véhicule était exclusivement réservé aux déplacements liés à l'exercice de ses fonctions ou s'il pouvait être utilisé pour ses déplacements personnels et privé, dans l'hypothèse où un usage privé aurait été autorisé. Savoir s'il aurait été déclaré et valorisé comme un avantage en nature, si les frais de carburant, d'assurance, d'entretien et autres frais liés à ses déplacements personnels étaient supportés par la commune.
Où se trouve ce véhicule actuellement ? Est-il toujours utilisé par la mairie ? Quelle est la durée restante du contrat ? Envisagez-vous d'y mettre fin si ce véhicule n'est plus indispensable aux fonctions de la mairie ? Envisagez-vous en tant que nouveau maire de disposer à votre tour d'un véhicule financé par la commune ? Aujourd'hui un véhicule qui coûte presque 11.000,00 €/an, or éventuels frais annexes, ne constitue pas une dépense anodine, l'argent des vitryats ne doit financer des dépenses de confort ou d'éventuels avantages personnels, ça doit être consacré aux priorités de nos habitants, c'est-à-dire la sécurité, la propreté, l'entretien de la ville, l'amélioration du cadre de vie et les services publics de proximité. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, une transparence complète sur ce véhicule, sur son coût réel pour la commune, son usage passé, et votre intention concernant la poursuite ou la résiliation de ce contrat. »

M. le Maire : « Pour ceux qui étaient dans le précédent mandat ont peut-être l'impression de revivre des débats qui ont eu lieu et qui ont duré de nombreuses minutes sur ces sujets. La question que vous me posez, je n'étais pas maire à l'époque et donc elle s'adresse en fait à mon prédécesseur, sans vouloir réouvrir le débat, parce que je crois qu'une page a été tournée. Effectivement je m'étais interrogé sur la possibilité, la légalité, qu'un élu puisse disposer d'un véhicule de fonction et donc d'avoir la possibilité de l'utiliser avec notamment

un remisage à domicile. Les textes sont assez clairs, les véhicules de fonction ne sont pas autorisés pour les élus, à contrario des agents de la collectivité qui eux, peuvent disposer d'un véhicule de fonction, ceux-ci ne sont pas autorisés pour les élus que nous sommes, c'est très clair. Ça a fait l'objet de plusieurs questions au gouvernement, réponse des ministères concernés, donc là-dessus il n'y a pas de débat.
Par contre il est possible pour des élus d'utiliser des véhicules de service et d'en obtenir dans cette hypothèse le remisage à domicile mais étant donné que c'est un véhicule de service, il est absolument interdit d'utiliser ledit véhicule à des fins privées et notamment à des déplacements en dehors de ceux utiles et nécessaires à la gestion de la collectivité, aux services de la collectivité, au service public. Dans l'hypothèse où ledit élu aurait le bénéfice d'un véhicule de service avec remisage à domicile, ceci doit faire l'objet d'une délibération annuelle qui en fixe le cadre. Voilà la loi, je vous invite à vérifier dans le cadre de la réglementation, il n'y a jamais eu, en tous cas depuis 2020 quand j'étais conseiller municipal, de délibération qui avait été prise par notre conseil municipal, autorisant un élu à utiliser un véhicule de service avec remisage à domicile. Ce n'est pas à moi de vous répondre sur l'usage qui en a été fait étant donné que ce n'est pas moi qui utilisais ce véhicule. Si je peux passer sur la deuxième partie de votre question, où est ce véhicule ? Ce véhicule a été remis aux services, il n'est pas utilisé. Pourquoi il n'est pas utilisé ? Parce que j'ai souhaité, bien sûr que je n'utilise pas du tout ce véhicule et je ne l'utiliserais pas et j'ai souhaité le rendre, mais ce véhicule fait l'objet d'un leasing et le coût pour mette fin au leasing est plus cher que d'attendre la fin dudit leasing, étant donné que je suis garant de la bonne utilisation des deniers publics, c'est vrai que ce véhicule soit mis dans un coin d'une certaine façon et peut-être réutilisé par d'autres agents de la collectivité qui pourraient en avoir besoin dans le cadre du service. Mais je pourrais vous donner les durées de fin de leasing, tout cela est transparent et je vous le donnerai. Votre dernière question était, est-ce que j'aurais un véhicule ? La réponse est non, j'ai un véhicule personnel que j'utilise et si je suis amené demain à représenter la collectivité dans une réunion à Châlons-en-Champagne ou que sais-je, soit je prends mon véhicule personnel, soit je prendrais un véhicule de service parce que je serais accompagné d'un des agents de la collectivité à ladite réunion. »

M. BIARD : « Depuis un certain temps, et que c'est la responsabilité de chacun d'optimiser tous les moyens qui sont mis à notre disposition et qu'à titre personnel, mais je sais que le maire est sur la même longueur d'onde, nous ne faisons pas de fixation, comme certains sembleraient le penser sur le chapitre 12, il y a d'autres chapitres, peut-être moins importants mais qui peuvent aussi générer un certain nombre de recettes mais faire au moins d'économie de dépenses. Des charges à caractère générale qui s'établissent quand même à pratiquement 4 millions, on peut considérer que même si un petit effort a été fait lors de cet exercice 2025, on peut encore imaginer que l'on peut faire des efforts plus importants, petit à petit nous arriverons effectivement à faire en sorte que cet effet ciseau. Cette épée de Damoclès que l'on a au-dessus de la tête, entre des bases qui s'effondrent, c'est pourquoi une fiscalité qui est bloquée, parce que nous sommes trop peu à la payer et qu'elle devient confiscatoire, il y a un moment donné grâce à cette bonne gestion, cette optimisation des moyens qui sont mis à notre disposition, ensemble nous réglerons le problème. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
par 29 avis favorables et 3 abstentions : M. TRIOLET, M. VILARD, Mme BUCHHEIT.

- **DONNE** acte à la présentation du compte financier unique du budget de la Ville de Vitry-le-François ;
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget de la Ville de Vitry-le-François résumé ci-après :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	**Résultat de l'exercice**
Dépenses de l'exercice : 17.915.833.71 €	Dépenses de l'exercice : 6.263.941,30 €
Recettes de l'exercice : 18.350.246,47 €	Recettes de l'exercice : 4.697.473,79 €
Résultat de l'année : 434.412,76 €	Résultat de l'année : - 1.566.467,51 €
Résultats antérieurs	**Résultats antérieurs**
Excédent : 2.842.653,84 €	Excédent :742.267,46 €
Déficit : ... €	Déficit : ... €
Résultats cumulés clôture : 3.277.066,60 €	Résultats cumulés clôture : - 824.200,05 €
Restes à réaliser Dépenses :0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 62.989,72 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Recettes : ... €
Résultats corrigés clôture : 3.277.066,60 €	Résultats corrigés clôture : -887.189,77 €
RÉSULTAT GLOBAL : 2.389.876,83 €	

↳ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
↳ **ARRÊTE** les résultats définitifs ;
↳ **CONSTATE** un écart de 20,00 € en moins lors de la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 et fera l'objet d'une décision modificative ultérieure ;
↳ **CONSIDÈRE** l'excédent de fonctionnement pour un montant : 3.277.066,60 € ;
↳ **CONSIDÈRE** le déficit d'investissement pour un montant de constate que la section d'investissement fait apparaître :

- un solde négatif de -824.200,05 €
- des restes à réaliser d'un montant de 62.989,72 €
- entraînant un besoin de financement de 887.189,77 €

↳ **CONSIDÈRE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de décide d'inscrire :

- au compte D.001 : « Solde d'exécution reporté d'investissement » **824.200,05 €**
- au compte R 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé » **: 887.189,77 €**
- au compte R.002 : « Excédent de fonctionnement reporté N-1 » **2.389.876,83 €**

Délibération n°3 : Finances – Subventions 2026 aux associations, clubs sportifs et organismes divers

M. ROCH : « Quelle est la méthode qui a été utilisée pour augmenter certaines associations sportives par rapport à d'autres ? »

M. GONTHIER : « La méthode a été simple, les demandes de subvention qui étaient similaires à l'année précédente, ont été reconduites à l'année précédente tout simplement. Et les demandes où il y avait une augmentation ont été arbitrées en commission sur des critères bien précis. Par exemple comme Vitry Danse, que l'on a augmenté parce qu'il y a eu des résultats exceptionnels cette année, donc il y a une subvention qui est surélevée. On a arbitré simplement en fonction de critères mathématiques, du moins s'agissant des subventions sportives où j'ai tous les dossiers de subvention avec les bilans financiers, le nombre d'adhérents, les participations aux associations et ça me donne des critères objectifs que j'ai soumis en commission, on a arbitré les commissions et chacun était unanime. »

M. ROCH : « Ce sont des subventions de fonctionnement, donc vous avez mis en œuvre pour des résultats exceptionnels, les subventions de fonctionnement risquent d'être réitérées, ils vont se baser pour les années à venir sur la même base, c'est-à-dire, vous donnez l'exemple des Etoiles Vitryates, elles étaient à 600,00 €, là elles sont à 1.500,00 €,

l'année prochaine elles vont demander 1.500,00 € même si elles n'ont pas de résultats exceptionnels. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus intéressant d'avoir une enveloppe pour des subventions exceptionnelles ? »

M. le Maire : « Effectivement, c'est important que les commissions puissent travailler et avoir de la mémoire en lien avec les services mais je crois que les associations, qui cette année ont fait briller, et surtout ont porté les couleurs de la ville a un niveau national, qu'elles puissent être récompensées et être mises en valeur. Mais effectivement, vous l'avez rappelé, c'est exceptionnel. Alors je compte sur vous pour que ces subventions soient réétudiées en commission et sur la vigilance de l'élu Adjoint en charge du sport et de la vie associative ce qui permettra d'éclairer les débats. »

M. ROCH : « Pass'Sport n'est pas une association, donc vous avez mis 15.000,00 € ce n'est pas une subvention de fonctionnement d'une association, on aurait pu le mettre ailleurs. »

M. GONTHIER : « Il y a eu un débat avec les services, c'est qu'en fait la problématique avec le Pass'Sport c'est qu'in fine elle est payée via cette enveloppe, c'est juste une écriture comptable, auparavant elle n'y était pas mais elle était quand même versée via cette enveloppe. »

M. le Maire : « C'est tout à fait cela, c'est juste par un souci de transparence c'est bien de pouvoir indiquer l'ensemble des sommes qui correspondent au montant de la ligne budgétaire accordée aux subventions qui transitent par cette ligne. Comme ça c'est clair, vous avez la clarté de l'ensemble de ce qui s'y retrouve. C'est un choix de lisibilité qui a été fait. »

Mme JÉRÔME donne lecture de son intervention : « On a abordé les augmentations de certaines subventions, moi j'aimerais revenir sur la suppression d'une subvention qui a eu lieu, plus précisément et comprendre quels sont les critères qui ont conduit la municipalité à supprimer totalement la subvention de Vitry Act plutôt qu'à la maintenir ou adapter son soutien ? Lors de la commission, il nous a été indiqué que l'association disposait d'une trésorerie suffisante. Or, plusieurs associations qui ont bénéficiés de subvention, parce qu'ils continuent à percevoir cette subvention, ont également une trésorerie équivalente voir plus importante. Je souhaiterais donc savoir si un seuil précis existe et s'il est acté de manière identique à l'ensemble des associations ? Lors de cette commission, il a été également évoqué que l'activité a été moins développée que ce qui était attendu, pourtant l'association a continué à assurer des temps de présence dans les quartiers, des actions de proximité et un travail de rue auprès des habitants. Les difficultés rencontrées dans la production de certains bilans dans les délais doivent être peut-être placés dans leur contexte, à savoir l'absence temporaire de la salariée qui était en congé maternité et il convient également je pense de distinguer parfois le manque de documents produits dans les délais, de l'absence d'actions sur les terrains. Il a été également évoqué lors de cette commission que l'avenir du poste de la salariée était incertain, or, à ma connaissance, cette affirmation ne correspond pas à la réalité de la situation. Au-delà des chiffres je crois qu'il faut regarder la nature même du travail réalisé, cette association intervient dans les quartiers pour créer du lien entre les habitants, renforcer la présence humaine et construire des relations de confiance avec les institutions, chacun sait que ce type de travail ne produit pas des effets immédiats lorsque l'on parle de présence sociale, de prêt et du lien, on parle d'actions qui demandent du temps et de la stabilité et d'un accompagnement durable avec une constance de moyens. Ma question est donc celle-ci, pourquoi avoir choisi la suppression totale de la subvention plutôt qu'un accompagnement permettant à l'association de consolider son activité ? »

M. GONTHIER remercie pour cette question qui met en valeur cette association qui, je l'imagine, fait très bien son travail, mais je ne sais pas ce qui a été dit dans vos commissions je n'y étais pas. Simplement pour le cas de Vitry Act en l'espèce, ils avaient déposé une demande lors de l'appel à projet pour le contrat de ville en 2025, elle a été retenue par la Ville pour verser une subvention de 5.000,00 € à l'association dans le cadre du fonds de

participation des habitants. Pour 2026, l'association n'a déposé aucun projet au contrat de ville, la Ville n'a donc pas à lui verser une subvention au cadre du fonds de participation des habitants. Pour l'avenir de la salariée, je ne connais pas son avenir, et je n'ai pas à commenté ce qui a été dit en commission, comme je viens de vous le dire, je n'étais pas présent. Je vous dis simplement les faits, pourquoi la subvention n'a pas été donnée, ce n'est pas une suppression, c'est qu'une demande n'a pas été formulée, dans le cadre du contrat de ville. Ce n'est pas une sanction pour conclure, c'est juste une absence de dépôt de demande.

M. le Maire : « C'est aussi le cas d'autres associations qui n'ont pas déposé de demande, celles qui ne déposent de demande n'ont pas de subvention. Ce sont les règles qui ont été fixées et qui étaient celles de l'ancienne majorité et que l'on a bien sûr conservées. Ça ne remet pas en cause le fond du travail de cette association et effectivement il y a un dialogue qui existe avec cette association et de discussion sur la pérennisation mais au-delà de cela, je pense que c'est ce que vous avez rappelé et je pense que vous me rejoindrez là-dessus, ce qui est important c'est aussi de retrouver une vie, une forme de collégialité dans les prises de décision, et notre volonté de recréer et de réanimer un certain nombre de conseil de quartier et qui concerne l'ensemble des quartiers de notre ville pour, d'une certaine façon, associer nos concitoyens à la prise de décision, les informer. Ce sera un des objectifs qui sera fixé à la majorité et je pense que vous nous rejoindrez dans cette idée et dans cette mise en œuvre. »

Mme JÉRÔME : « J'espère simplement que cette absence d'accompagnement dans les situations de l'association qui peuvent présenter temporairement des difficultés, ne mettra pas en cause et en péril cette association. »

Mme BUCCHEIT : « Pour certaines subventions, le rapporteur suppléant ne disposait pas des éléments nécessaires pour apprécier pleinement les demandes, en conséquence certaines subventions ont été reconduites faute de pouvoir procéder à une analyse complète et pleinement éclairée. Elle demande qu'à l'avenir les dossiers soient transmis en amont et que les rapporteurs soient présents afin de garantir un examen rigoureux des demandes. »

M. GONTHIER : « C'est un fait, on a aussi arbitré des subventions dans un délai très court et je partage aussi votre avis, qu'à l'avenir, il faudra avoir des débats éclairés mais le calendrier était ce qu'il était. Malheureusement on ne peut pas revenir sur un calendrier qui était très restreint, pour l'année prochaine il nous reste un an pour faire mieux. Mais dans ce délai qui était contraint, je ne voulais pas pénaliser, c'était aussi le souhait des collègues en commission, on ne voulait pas pénaliser des associations qui avaient déposées une demande de subvention et donc on a fait le choix de reconduire les subventions à l'identique pour ne pas les pénaliser, pour un calendrier qui n'est pas de leur fait. »

M. le Maire : « Il y a eu une collégialité dans la prise des décisions et ça, c'est à souligner. Effectivement on a maintenant le temps devant nous, ces délais étaient très contraints pour le vote des subventions cette année mais la remarque est bien prise en compte chère collègue pour les exercices suivants. »

Mme BUCCHEIT a noté un renforcement pour les subventions et l'animation des quartiers avec la subvention à Maison pour Tous « quartier en mouvement », qui a été multiplié par 5, « Est-ce que l'on peut en connaitre les raisons s'il vous plait ? »

M. le Maire : « On a 416.000,00 € comme l'an dernier. »

Mme BUCCHEIT : « les subventions allouées en 2026, 5.000,00 €. »

M. le Maire : « Effectivement ça c'est l'action du contrat de ville qui était dans le cadre du COPIL du contrat de ville, la subvention est passée de 1.000,00 € à 5.000,00 €, qui a eu lieu avant que l'on soit élu. Donc là c'est la retranscription des décisions qui ont été prises lors de ce COPIL qui a eu lieu de mémoire le 03 mars 2026, sur lequel on n'a pas d'actions en fait, on acte les décisions qui ont été prises dans le cadre de ce COPIL du contrat de ville. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

↳ **AUTORISE** le versement des subventions.

Vie associative et sport				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
AIKIDO	326	210,00 €	**230,00 €**	
Agvva Gym Volontaire	326	900,00 €	**900,00 €**	
Air Model Club	326	500,00 €	**500,00 €**	
Amicale des Arbitres de football	326	350,00 €	**400,00 €**	
Amicale du chien d'utilisation	326	1 600,00 €	**1 800,00 €**	
Association sportive du Lycée François 1er	326	500,00 €	**500,00 €**	
Association sportive du collège des Indes	326	250,00 €	**250,00 €**	
Association Sportive du Collège Gisele Probst	326	250,00 €	**250,00 €**	
Association sportive du collège PG de Gennes	326	250,00 €	**250,00 €**	
Association Vitry Hand Ball	326	2 400,00 €	**2 500,00 €**	
Athlétisme Club Vitry	326	2 500,00 €	**2 500,00 €**	
Bulle de Bon Air		0,00 €	**0,00 €**	Première demande
Cercle d'Escrime	326	2 500,00 €	**2 700,00 €**	
Champagne Triathlon	326	4 200,00 €	**4 200,00 €**	
Club Alpin Français	326	1 200,00 €	**1 200,00 €**	
CNADER	326	500,00 €	**500,00 €**	
Cours-y Vit'	326	150,00 €	**150,00 €**	
Endurance Champagne 51	326	600,00 €	**600,00 €**	
Football club Haute Borne	326	800,00 €	**900,00 €**	
Gym Bien-être	326	300,00 €	**400,00 €**	

Judo Club Vitryat	326	3 700,00 €	**3 900,00 €**	
La Bulle	326	1 600,00 €	**1 700,00 €**	
La Champenoise	326	5 000,00 €	**5 250,00 €**	
La Gauloise	326	7 750,00 €	**7 750,00 €**	
La Gauloise - sport de haut niveau	326	20 000,00 €	**20 000,00 €**	Sous réserve maintien en N3
La Raquette Vitryate		0,00 €	**0,00 €**	Première demande
Les Archers Vitryats	326	1 000,00 €	**1 000,00 €**	
Les étoiles vitryates	326	600,00 €	**1 500,00 €**	
LP Sport Racing	326	600,00 €	**600,00 €**	
Majovalgirls	326	700,00 €	**800,00 €**	
Moto Ball club Vitryat	326	5 200,00 €	**5 500,00 €**	
Myrmidon Squad	326	1 200,00 €	**1 200,00 €**	
Paris Colmar Crédit Mutuel	326	0,00 €	**1 500,00 €**	Centenaire de l'épreuve
Pass'sports	326	0,00 €	**15 000,00 €**	
Pétanque Vitryate	326	1 400,00 €	**1 400,00 €**	
Slider's Tribu	326	5 400,00 €	**5 600,00 €**	
S.N.S.V. Champagne et Der	326	2 000,00 €	**3 800,00 €**	Emploi apprentis
Tennis Club Vitryat	326	3 800,00 €	**3 800,00 €**	
Univers Cycliste Vitry-Frignicourt	326	2 000,00 €	**2 000,00 €**	
Vitry Danse	326	3 800,00 €	**4 500,00 €**	
Vitry Football Club	326	8 000,00 €	**8 000,00 €**	
Vitry rando	326	500,00 €	**800,00 €**	
Vitry Top tennis de table	326	1 000,00 €	**1 000,00 €**	
Total Vie associative et sport		***95 210,00 €***	**117 330,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Vie associative et sport » sont adoptés par **28 avis favorables et 1 abstention : M. TRIOLET. MM. VILARD, BOURA, JOURNAUX, Mme GUERINOT ne prenant pas part au vote.**

Contrats d'objectifs				
ASSOCIATION	Fonction	*pour mémoire Subvention allouée en 2025*	**Subvention allouée en 2026**	Observations
Convention - FOL 55	326	23 055,00 €	**21 045,00 €**	Stages nautiques été
Contrat d'objectifs - Slider's tribu	326	10 000,00 €	**10 000,00 €**	
Contrat d'objectifs - Tennis club	326	10 000,00 €	**10 000,00 €**	
Contrat d'objectifs - la Champenoise	326	15 000,00 €	**15 000,00 €**	
Contrat d'objectifs - la Gauloise	326	40 000,00 €	**40 000,00 €**	
Contrat d'objectifs - Vitry Football club	326	20 000,00 €	**20 000,00 €**	
Contrat d'objectifs -S.N.S.V. Champagne et Der	326	15 000,00 €	**15 000,00 €**	
Total : Contrats d'Objectifs		133 055,00 €	**131 045,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Contrats d'objectifs » sont adoptées par **30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Autres				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
Amicale laïque	331	*4 000,00 €*	4 000,00 €	
Subvention Vit' au sport et stages vacances scolaires	338	*7 000,00 €*	7 000,00 €	
Total : autres		11 000,00 €	**11 000,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Autres » sont adoptées par **30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Devoir de Mémoire				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
Comité d'Entente des Anciens Combattants	1014	*700,00 €*	800,00 €	
Souvenir français - Comité cantonal de Vitry-le-François	1014	*200,00 €*	200,00 €	
Total : Devoir de Mémoire		*900,00 €*	**1 000,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Devoir de mémoire » sont adoptées par **30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Emploi - Formation - Insertion				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
Maison pour tous	3112	416 000,00 €	**416 000,00 €**	
Vitry Synergic	4281	7 700,00 €	**7 700,00 €**	7700 € en fonctionnement et 10000 € en investissement
Mission Locale	1014	50 000,00 €	**50 000,00 €**	
Total : Emploi - Formation - Insertion		473 700,00 €	**473 700,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Emploi -Formation - Insertion » sont adoptées par **30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Culture				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
A livre ouvert	3112	200,00 €	**250,00 €**	
Académie d'Art Libre	3112	260,00 €	**260,00 €**	
Accordéon Club du Perthois	3112	450,00 €	**400,00 €**	
Afpan L'or Vert - Festival photo animalière et de nature	3112	5 000,00 €	**5 000,00 €**	
Agrum'Team	3112	500,00 €	**600,00 €**	
Amicale de la Batellerie	3112	570,00 €	**570,00 €**	
Bridge Club Vitryat	3112	300,00 €	**300,00 €**	
Chorale Philippe de Vitry	3112	500,00 €	**500,00 €**	
Club philatélique	3112	150,00 €	**150,00 €**	
Bords 2 Scènes "mieux porduire, mieux diffuser"	3112	5 000,00 €	**5 000,00 €**	
Les Amis de la Collégiale	3112	2 700,00 €	**2 700,00 €**	
Les Cylindrées du Pays Vitryat	3112	600,00 €	**700,00 €**	
Lire et faire lire dans la Marne	3112	300,00 €	**300,00 €**	
Mai des livres	3112	300,00 €	**200,00 €**	
Numi's Club Vitryat Multi Collections 17ème édition du Festival BD Bulles en Champagne	3112	15 000,00 €	**15 000,00 €**	
Société des Sciences et Arts	3112	350,00 €	**350,00 €**	
Cercle XVII	3112	4 700,00 €	**4 700,00 €**	
Vitry'Art	3112	- €	**2 000,00 €**	
Comité de solidarité du Pays Vitryat	3112	700,00 €	**700,00 €**	
Euterpe	3112	350,00 €	**350,00 €**	
Vitry'Ymage	3112	400,00 €	**400,00 €**	
Comité de jumelage	3112	1 000,00 €	**2 000,00 €**	
Comité de jumelage "60 ans du jumelage"			**10 000,00 €**	
IUTL	3112	- €	**1 500,00 €**	
Total : Culture		39 330,00 €	**53 930,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Culture » sont adoptées par **31 avis favorables et 2 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD.**

Subvention Investissement				
Vitry Synergic	**4281**	**- €**	**10 000,00 €**	**achat matériel**

➢ La subvention « Vitry Synergic » en investissement est adoptée par **30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Santé				
ASSOCIATION	Fonction	*pour mémoire Subvention allouée en 2025*	**Subvention allouée en 2026**	Observations
Au fil des chemins	420	4 350,00 €	**4 350,00 €**	
CHRYSALIDE	420	500,00 €	**500,00 €**	
France ADOT 51 - Don d'organes et tissus humains	420		**0,00 €**	première demande
JALMALV - Jusqu'à la mort accompagner la vie	420	100,00 €	**100,00 €**	
FNATH - Ass. Accidentés de la vie	420	460,00 €	**500,00 €**	
FAVEC - Veuves et veufs de la Marne	420	400,00 €	**400,00 €**	
ALEFPA Pôle Autonomie (anciennement AAPA)	4238		**45 000,00 €**	
ALEFPA Pôle Autonomie portage de repas	4238	65 000,00 €	**20 000,00 €**	
CLIC Sud Est Marnais ALEFPA	420	3 600,00 €	**3 600,00 €**	
Alcool Ecoute Joie et Santé	420	400,00 €	**500,00 €**	
Myosotis	420	800,00 €	**800,00 €**	
Actions Cancer en Pays Vitryat	420	1 600,00 €	**1 600,00 €**	
Actions Loisirs en Pays Vitryat	420	500,00 €	**500,00 €**	
AMA - Pays Vitryat	420	1 000,00 €	**1 000,00 €**	
TOTAL Santé		78 710,00 €	**78 850,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Santé » sont adoptées par **29 avis favorables et 2 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT. (Mme BOBLIQUE, M. ROCH ne prenant pas part au vote).**

Solidarités				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
Comité de Secours Populaire Français de Vlf	520	2 100,00 €	**2 100,00 €**	en attente documents
Secours Catholique Caritas	520	2 100,00 €	**2 100,00 €**	
Banque Alimentaire Champagne Sud et Meuse	424	1 000,00 €	**1 500,00 €**	
Association de gestion du Refuge des Animaux	025	12 000,00 €	**13 000,00 €**	
Mille et Une Pattounes du 51	1014	2 500,00 €	**5 000,00 €**	
UNRPA Ensemble et Solidaire	4238	3 000,00 €	**3 000,00 €**	
ADMR LES 3 UNIONS	61	2 000,00 €	**2 000,00 €**	
UNAFAM	520	500,00 €	**500,00 €**	
ALTER-NATIVES	023	500,00 €	**500,00 €**	
OASIS	422	700,00 €	**1 000,00 €**	
ELSA	442	350,00 €	**350,00 €**	doit augmenter les adhérents en 2026
Réseaux Echanges réciproques de savoirs	33	700,00 €	**1 000,00 €**	

VITRY' ACT fonds de participation des habitants	524	5 000,00 €	- €	pas reconduit pour 2026 au contrat de ville
TOTAL Solidarités		32 450,00 €	**32 050,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Solidarités » sont adoptées **par 29 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT (M. ROCH ne prenant pas part au vote).**

Sécurité				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vitry-le-François	12	1 000,00 €	**1 000,00 €**	
Association des Cadets de la Gendarmerie de la Marne	12	300,00 €	***300,00 €***	
Association Solidarité Prison Justice	1014	100,00 €	***100,00 €***	
Association des conciliateurs de Justice Cour d'Appel de Reims	1014	200,00 €	***200,00 €***	
TOTAL Sécurité		1 600,00 €	**1 600,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Sécurité » sont adoptées **par 30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Démocratie participative				
ASSOCIATION	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
Comité des œuvres sociales	0200	12 000,00 €	**12 000,00 €**	
Union locale CFTC	025	350,00 €	**350,00 €**	
Union locale CFDT	025		**350,00 €**	
Union Locale FO	025	800,00 €	**800,00 €**	
TOTAL Démocratie participative		13 150,00 €	**13 500,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Démocratie participative » sont adoptées **par 30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

ASSOCIATION (A030) - contrat de ville	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
BORDS 2 SCENES - ateliers familiaux	4281	- €	**4 000,00 €**	
LE PALC - cirque en action	4281	4 000,00 €	**6 500,00 €**	
CONCERTS DE POCHE - "touts et tous en scène	4281	4 000,00 €	**4 000,00 €**	
CDAD Promotion de l'accès au droit	4281	500,00 €	**500,00 €**	
C.I.D.F.F Accès aux droits et aux familles	4281	- €	**2 100,00 €**	
C.I.D.F.F Parcours d'accompagnement pluridisciplinaires des victimes de violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales		- €	**1 500,00 €**	
C.I.D.F.F. de la Marne - Ambassades de l'égalité	4281	2 000,00 €	**1 500,00 €**	

CSC - MPT - papote bricole et compagnie	4281	- €	**1 000,00 €**	
CSC - MPT - quartiers en mouvement	4281	1 000,00 €	**5 000,00 €**	
CSC - Se construire avec la nature	4281	1 000,00 €	**1 000,00 €**	
CSC - MPT parcours jeunesse loisirs et citoyenneté à RSC		- €	**4 000,00 €**	
CSC - MPT initiatives jeunes		- €	**1 000,00 €**	
CSC - MPT - soutien familles RSC	4281	1 500,00 €	**1 000,00 €**	
EUTETIC - les femmes et les hommes en bleu	4281	500,00 €	**500,00 €**	
INITIALES - c'est mon patrimoine	4281	10 000,00 €	**10 000,00 €**	
INITIALES "dis-moi dix mots"	4281	- €	**3 500,00 €**	
INITIALES - Ateliers d'expression et de communication en français	4281	5 000,00 €	**3 500,00 €**	
GASTRONOMIE DU MONDE - carrefour de la gastronomie / marche gourmande	4281	6 000,00 €	**6 000,00 €**	
LA SAUVEGARDE - guidance familiale	4281	4 000,00 €	**4 000,00 €**	
Le Mars travailleur social gendarmerie	4281	12 000,00 €	**10 000,00 €**	
LE MARS - aide aux victimes	4281	5 000,00 €	**3 000,00 €**	
LE PLIE - parcours'ex	4281	- €	**3 500,00 €**	
LE PLIE - marchés éco-solidaires	4281	2 500,00 €	**2 500,00 €**	
UDAF - Accompagnement personnalisé à la santé	4281	5 000,00 €	**5 000,00 €**	
UNIS CITE - Service civique	4281	12 000,00 €	**12 000,00 €**	
GEPSL promotion des métiers du sport et des loisirs	4281	5 000,00 €	**1 000,00 €**	
Total Contrat de Ville		81 000,00 €	**97 600,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Contrat de Ville » sont adoptées **par 29 avis favorables, 1 avis contraire : M. SIMONNOT et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

ASSOCIATION (A030) - politique de la ville	**Fonction**	***pour mémoire Subvention allouée en 2025***	**Subvention allouée en 2026**	**Observations**
La sauvegarde convention 26250 €/trimestre		*105 000,00 €*	**105 000,00 €**	
L'échiquier châlonnais - échecs pour les enfants	4281	*36 000,00 €*	**36 000,00 €**	36 000 en 2026 demande DPV
Wimmov action mobilité		*15 000,00 €*	**- €**	Pas de demande
Sous Total Hors Contrat de Ville 2026		156 000,00 €	**141 000,00 €**	

➢ Les subventions sur le thème « Politique de la Ville Hors Contrat de Ville » sont adoptées **par 30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCHHEIT.**

Subventions CCAS	1 000 000,00 €	1 065 500,00 €
Sous Total **Subvention au CCAS au compte 657363**	1 000 000,00 €	1 065 500,00 €
Subventions EPCC	587 000,00 €	582 000,00 €
Sous Total Subvention à l'EPCC au compte 657381	**587 000,00 €**	**582 000,00 €**

➢ Les subventions au CCAS et à l'EPCC sont adoptées **par 30 avis favorables et 2 abstentions : MM. TRIOLET, Mme BUCHHEIT.**

Soit un total de subventions :

Commission sport et culture	
Associations sportives	117 330,00 €
Contrats d'objectifs	131 045,00 €
Autres	11 000,00 €
Devoir de mémoire	1 000,00 €
Emploi - Formation - Insertion	473 700,00 €
Culture	53 930,00 €
Commission cadre de vie	
Santé	78 850,00 €
Solidarités	32 050,00 €
Sécurité	1 600,00 €
Démocratie participative	13 500,00 €
Contrat de ville / Politique de la Ville	
Contrat de Ville 2026	97 600,00 €
Hors Contrat de Ville 2026	141 000,00 €
TOTAL GENERAL des SUBVENTIONS ALLOUEES	**914 005,00 €**
EPCC	582 000,00 €
Commission sport et culture	788 005,00 €
Commission Cadre de vie	126 000,00 €
CCAS	1 065 500,00 €
Contrat de ville / Politique de la Ville	238 600,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**10 000,00 €**
TOTAL GENERAL	**2 810 105,00 €**

Délibération n°4 : Finances - demande de subvention - ADEME 2026 - accompagnement des collectivités par un conseiller dans le cadre du programme territoire engagé transition écologique (TETE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la poursuite du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'ADEME et plus généralement tous les documents relatifs à cette démarche ;
- **APPROUVE** la convention de reversement ci-annexée qui fixe la participation financière de la Ville de Vitry-le-François à l'achat d'une prestation de conseil TETE ;
- **DIT** que les dépenses et les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondants.

Délibération n°5 : Finances - demandes de subventions - construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au hamois

Mme JÉRÔME : « Pourquoi parmi les financeurs qui ont été annoncés, la dotation politique de la ville (DPV) n'est pas affichée ? »

M. le Maire : « A ce stade il n'a pas été prévu de solliciter la DPV sur cette opération étant donné le plan de financement et les subventions que l'on pourrait obtenir par ailleurs. Donc l'idée c'était de solliciter la DPV sur d'autres opérations qui seraient peut-être moins bien financées par d'autres financeurs. Voilà le choix qui a été fait. »

M. ROCH : « Il faut savoir que la DPV c'est une enveloppe départementale, actuellement il n'y a que deux villes dans la Marne, Reims et Vitry, donc il ne faut jamais hésiter à demander une dotation politique de la ville. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **SOLLICITE** les concours financiers suivants pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;
- **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 2.547.217,64 €
Financeurs :

FEDER 2026 (22,08 %) :	562.400,00 €
ARS 2026 (12,56 %) :	320.000,00 €
DETR 2027 (9,42 %) :	240.000,00 €
REGION 2027 (11,78 %) :	300.000,00 €
Autofinancement (44,16 %) :	1.124.817,64 €

- **ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°6 : Finances – Demande de subvention auprès de l'état pour la dotation politique de la ville (DPV) 2026

M. le Maire : « Les choix qui ont été faits c'était de solliciter la DPV, on était sur la partie investissement sur la maison de santé pluridisciplinaire. Pour la partie investissement, le souhait est de prioriser notamment la DPV à son plus haut niveau sur la partie de la réfection de la toiture de la médiathèque François Mitterrand qui en a bien besoin. »

M. ROCH : « Il y a quatre quartiers prioritaires dans la Marne. »

M. le Maire : « C'est aussi une question de stratégie, étant donné et vous avez tout à fait raison, une enveloppe départementale qui a tendance à baisser, que l'on doit se partager entre plusieurs collectivités. Stratégiquement il est de notre intérêt d'au lieu de présenter plusieurs projets sur lequel on aura un petit montant, de peut-être présenter moins de projets, c'est le choix que l'on a fait en investissement et de prioriser sur certaines opérations que l'on considérait comme plus urgentes et en tous cas qui pourraient être moins bien financées que d'autres. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **RETIENT** ces actions comme constitutives de notre programme d'actions éligibles à la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour ces opérations dans la limite de 80 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions liées à ce programme ;
- **DIT** que les dépenses correspondant à la mise en œuvre de ces actions seront inscrites aux budgets correspondants et quelles recettes seront imputées à l'article 74837 – Unité d'analyse A000 ;
- **ENGAGE** notre collectivité à réaliser ces opérations d'investissement et de fonctionnement.

Délibération n°7 : Personnel municipal - création d'un emploi permanent et actualisation de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Par 30 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, Mme BUCCHEIT.

- **CRÉE** à compter du 1er juillet 2026, un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal au sein du tableau des effectifs ;
- **CONFIRME** le maintien de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur la strate surclassée de 20.000 à 40.000 habitants ;
- **PRECISE** que la rémunération de cet emploi sera établie selon la grille indiciaire réglementaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- **FIXE** la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) attachée à cet emploi de direction à 35 points d'indice majoré ;
- **ATTRIBUE** au titulaire de l'emploi fonctionnel une prime de responsabilité au taux de 15 % du traitement indiciaire brut ;
- **PRÉCISE** que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA) selon les modalités applicables au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°8 : Affaires culturelles - Ecole de musique - tarifs 2026-2027

M. ROCH : « Je remercie cette majorité de maintenir tous les efforts qui ont été consentis depuis de nombreuses années, pour avoir une structure culturelle d'école de musique, dans une ville de 12.000 habitants, c'est très rare, et de cette qualité, donc merci de continuer les efforts. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de l'année 2026-2027, étant rappelé que pour les tarifs trimestriels, tout trimestre commencé est dû ;
- **DIT** que le parcours personnalisé dans le cursus de formation musicale est reconduit ;
- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Délibération n°9 : Sports et vie associative - Convention de partenariat avec un club sportif de haut niveau

M. ROCH : « Où on en est au niveau des versements, est-ce que l'on a bien versé ces 20.000,00 € ? »

M. GONTHIER : « Il y a eu un versement pour ce qui est de la saison dernière, qui a été fait par l'ancienne majorité et là, les 20.000,00 € que l'on a voté le 23 avril dernier, a aussi été versé mais c'est dans le cadre de la saison 2025/2026. Ce qui a été versé en fin d'année dernière c'était pour la saison précédente. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité, M. VILARD ne prenant pas part au vote.

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville et le club La Gauloise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à intervenir ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants.

Délibération n°10 : Politique de la ville – Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la politique de la ville

M. SIMONNOT : « Il est essentiel d'aider concrètement les quartiers prioritaires en mettant en œuvre une politique de la ville et ces quartiers ont besoin d'actions efficaces, soutien aux familles, insertion professionnelle, lutte contre les violences, accompagnement de la jeunesse, mais parce que les besoins sont importants. Nous devons être particulièrement exigeants dans l'utilisation de l'argent public. Dans ce contexte il nous est proposé de financer une action intitulée « la femme et les hommes en bleu à Vitry-le-François », porté par un collectif artistique eutectique, pour un coût de 17.000,00 € dont 2.500,00 € financés par la Ville. Concrètement il s'agit d'un collectif artistique qui récite des poèmes vêtus en bleu de travail avec un parapluie multicolore et ne conteste pas la place de la culture dans nos quartiers mais l'ordre des priorités car dans la même programmation, la participation de la Ville à l'action consacrée à l'accompagnement des victimes de violences sexistes, sexuelles, conjugales, intrafamiliales, s'élèvent à 2.000,00 €. La Ville prévoit donc d'avantage pour une action de récitation politique que pour l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales. Est-ce vraiment la priorité attendue par les habitants de quartiers ? Combien d'habitants seront concernés par l'action du collectif eutectique ? Combien d'interventions sont prévues ? Quel bilan permettra de mesurer son efficacité ? Cette interrogation est d'autant plus légitime qu'en juillet 2025 à propos d'une journée de cohésion sociale organisée à la Fauvarge le journal l'Union a indiqué que malgré les animations proposées, le public restait plutôt timide. Nous devons donc arrêter de voter des actions sans disposer d'éléments précis sur leur utilité réelle pour les habitants. Mes chers collègues, soutenir les quartiers prioritaires est indispensable, cela suppose de consacrer en priorité les moyens disponibles à la protection des victimes, à l'emploi, à la jeunesse, à la santé et à la sécurité du quotidien. En l'état je voterais contre cette délibération. »

M. le Maire : « On a bien compris ces arguments, mais au risque de se répéter et comme ça a été rappelé par le rapporteur dans la présentation de cette délibération, il s'agit des projets qui ont été arbitrés lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 9 mars, donc avant les élections municipales, COPIL qui regroupait l'ensemble des financeurs, l'Etat, la Ville et d'autres. Il s'agit uniquement d'acter dans cette délibération, les choix et les montants de subvention qui ont été accordés, donc arbitrée par nos prédécesseurs. Donc je ne pourrais pas vous apporter de meilleure réponse sur le fond de votre question et sur le choix qui a été fait. Néanmoins je note que ce que vous dites est partiellement exact parce que la ville participe à hauteur de 12.000,00 €, notamment sur un intervenant social en gendarmerie, qui a aussi pour but d'aider dans la parole, d'aider les personnes qui sont amenées parfois à

déposer plainte pour des faits de violence. Vous avez cité les faits de violences sexistes mais également les luttes contre les violences faites aux enfants, donc la Ville participe à une hauteur bien plus importante dans le cadre de cette intervenante à la gendarmerie qui est là, pour le coup, très appréciée, très utile, auprès des familles concernées mais également des personnes seules qui devraient se retrouver dans un parcours de plainte auprès de la gendarmerie, qui on le sait est parfois compliqué et donc c'est important d'avoir des intervenants sociales et la Ville les aide à hauteur de 12.000,00 €. »

Mme JÉRÔME : « Parmi les subventions versées il y a la subvention versée à l'association Gastronomie du monde et elle s'interroge sur la façon dont la municipalité envisage concrètement le maintien du carrefour de la gastronomie alors que l'accompagnement logistique assuré jusqu'à présent par les services municipaux, ne semble plus être prévu. Il me semble évident pour tous que la mise à disposition du matériel a elle seule ne permet pas l'organisation de cette manifestation. iI faut également des branchements électriques, l'installation de matériel frigorifique, un travail de coordination et de préparation en amont. Bref, les compétences techniques et professionnelles qui ne peuvent être attendues de bénévoles. Il convient également de rappeler que pour cet événement, les services de la ville ne sont pas sollicités pour un intérêt particulier mais bien dans le cadre d'un projet conjointement avec la collectivité et au bénéfice de l'ensemble des vitryats, dans ces conditions peut-on vraiment affirmer que l'événement est maintenu dans les faits ? Retirer cet accompagnement revient à ignorer la réalité de son organisation. Cet événement est bien davantage qu'un rendez-vous gastronomique, c'est un moment de rencontre entre les habitants, un moment de valorisation des cultures présentes dans notre ville et je sais que vous y êtes vigilent. Il crée du partage, de la fierté, sa singularité repose aussi dans la présence de chefs étoilés, une initiative rare voire unique dans notre département qui permet de rapprocher l'excellence gastronomique de public qui n'y ont pas toujours accès. Ma question est donc celle-ci, si la municipalité considère que l'événement doit être maintenu, pouvez-vous me préciser quels moyens techniques et humains seront mobilisés pour rendre possible sa tenue ? »

M. le Maire : « Effectivement cette subvention est accordée dans le cadre du contrat de ville à hauteur de 6.000,00 € pour la Ville. Mais il y a aussi une participation de l'Etat et du conseil régional notamment, qui est sollicitée et versée à une association, l'association « Gastronomie du monde ». Association qui a un président, un bureau et il n'appartient pas à la collectivité de décider à la place de cette association de l'organisation ou pas de cette manifestation. Néanmoins et par souci d'équité, entre l'ensemble des associations de notre territoire et des associations vitryates, j'y serai particulièrement vigilant et on y sera collectivement particulièrement vigilent. Il souhaite que l'ensemble des événements qui sont organisés par des associations sur notre territoire, le soit dans les mêmes conditions d'équité pour toutes ces associations et notamment sur la mise à disposition du matériel, qui n'est pas du tout remis en question, la mise à disposition du matériel peut se faire mais il n'est pas forcément prévu ni souhaitable que ce soit le personnel qui, un week-end, vienne installer ledit matériel et qui participe à cette manifestation. Néanmoins si l'association souhaite continuer à organiser cette manifestation, très bien, et la Ville continuera à lui mettre à disposition le matériel comme elle le fait dans la mesure des disponibilités et du possible, à toutes les associations qui en font la demande. »

Mme JÉRÔME : « Cet événement a quand même cette particularité d'émaner aussi de la collectivité, c'est-à-dire que c'est quand même un projet de la Ville. Et pour son maintien cela semble nécessaire de lui permettre réellement d'en avoir les moyens qui sont accordés et un soutien de la municipalité sans lequel cet événement ne pourra pas être reconduit. »

M. le Maire : « Il y est, il est réaffirmé par mes paroles, et ce n'est pas une manifestation qui est organisée par la Ville. C'est une manifestation qui est organisée par une association, il y en a d'autres événements qui sont organisés par des associations, il ne m'appartient pas de juger la qualité, de l'opportunité de l'organisation de telle ou telle manifestation, on a la chance d'avoir sur notre territoire de superbes manifestations, qui sont portées par de très

belles associations et il y a un souci d'équité entre toutes ces associations. La Ville peut les subventionner mais ce n'est pas une manifestation qui est organisée par la Ville. Je suis navré mais ce sont les faits. »

Mme JÉRÔME : « Donc vous confirmez que les moyens seront uniquement la mise à disposition du matériel alloué ? »

M. le Maire : « Bien évidemment, et si besoin, sur les heures de travail de nos agents, s'il y a besoin d'un concours pour monter le matériel, on saura aussi faire preuve de souplesse, comme on le fait pour d'autres associations qui en ont besoin. Mais ce qui doit nous animer, tous collectivement, et notamment eu égard à ce qu'il a été rapporté lors de la présentation du compte financier unique, c'est l'équité, le sérieux. Notamment dans les frais de personnel, donc il faut d'éviter à nos personnels d'avoir à faire des heures supplémentaires en dehors de leurs heures de travail pour participer et œuvrer à la réalisation de manifestations qui sont organisées par des associations. »

M. ROCH : « Le monde associatif est en souffrance, le nombre de bénévoles diminue et beaucoup d'associations sont gérées par des femmes âgées, comme pour une association où l'installation de leur braderie c'est impossible, elles ne pourront pas le faire. Il met en garde que certaines manifestations seront en souffrance. »

M. le Maire : « Cher collègue, bien sûr de la souplesse, de la prise en compte mais on a aussi d'autres personnes qui peuvent s'entraider dans les associations. Comme vous le dites et j'ai bien conscience qu'il y a des associations avec du personnel vieillissant qui ne leur permette pas d'avoir la force physique mais il y a de la solidarité sur notre territoire. Et beaucoup d'associations ont fait appel à des bénévoles d'autres associations pour les aider à l'organisation ponctuelle de leurs événements. Il faut encourager cette solidarité entre associations de notre territoire. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Par 29 avis favorables, 3 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD et Mme BUCCHEIT et avis contraire : M. SIMMONOT.

↳ **RETIENT** les actions définies dans la présente délibération comme constitutives de notre programme d'exécution des dispositifs contractuels liés à la politique de la ville ;
↳ **SOLLICITE** pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions thématiques liées à la politique de la ville ;
↳ **AUTORISE** le versement des subventions correspondantes et dont la liste est annexée aux associations qui mettent en œuvre ce programme. Ces dépenses sont imputées à l'article 6574 Unité d'analyse A 030 ;
↳ **ACCORDE** les subventions suivantes liées à la politique de la ville mais hors contrat de ville :

- La Sauvegarde – convention prévention spécialisée : 115.000,00 €

↳ **DIT** que les dépenses et les recettes correspondant à la mise en œuvre de ces actions soient inscrites aux budgets correspondants.

Délibération n°11 : Marchés publics – convention de mise à disposition de marchés de fournitures, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accord-cadre à conclure par l'UGAP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** le principe du recours à la centrale d'achat pour la fourniture d'électricité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion et relative au dispositif dit « ELEC 2028 » ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution des clauses de la convention et documents afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la notification et les actes d'exécution liés aux marchés d'achat d'électricité propres à la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2028 et suivants

Délibération n°12 : Marchés publics - Création d'un groupement de commandes pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé - Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande pour des missions de sécurité et de protection de la santé ;
- **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ;
- **CHARGE** le coordonnateur de procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;
- **CHARGE** le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre correspondant avec la société retenue ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANCOIS ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 et le seront aux suivants.

Délibération n°13 : Marchés publics – Création d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en carburants et services associés – Lancement d'une consultation et autorisation donnée au maire de signer les contrats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de mise en concurrence pour approvisionnement en carburant ;
- **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour sa mise en œuvre et accepter la désignation de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;
- **CHARGE** le coordonnateur de procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le(s) accord(s)-cadre(s) correspondant(s) avec la(les) société(s) retenue(s) ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter le(s) accord(s)-cadre(s) à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et à signer toutes pièces relatives à son exécution technique et financière, en ce qui concerne les besoins de la Ville ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2026 et le seront aux suivants.

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il y a eu une saisine d'urgence et qu'il a octroyé la protection fonctionnelle dans le cadre des élus victimes à M. Thierry MOUTON, ancien premier adjoint au maire, qui a sollicité cette demande de protection. Au vu des faits qui ont lieu en 2025 et d'un dépôt de plainte qui avait été le sien et il y avait une citation à comparaitre devant le tribunal correctionnel le 20 mai dernier, ce qui a justifié l'octroi de cette protection fonctionnelle et il était de mon devoir de vous en faire part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,

Julien GONTHIER

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

Le Maire,

Sébastien MIRGODIN